



DOSSIER DE PRESSE

Plan de reconquête agricole

*Lancement du plan d'actions
opérationnelles*

16 avril 2021

Plan de reconquête agricole

Vendredi 16 avril, le préfet du Var, Evence Richard et la présidente de la Chambre d'agriculture du Var, Fabienne Joly, réunissent le comité de pilotage du « Plan de Reconquête Agricole » pour lancer la phase opérationnelle du Plan de Reconquête Agricole. Après deux ans de travaux, de concertation active associant l'ensemble des acteurs et partenaires du monde agricole et de co-construction issue du terrain et d'avis d'experts, le Plan de Reconquête Agricole entre dans sa phase opérationnelle.

ENJEU | Préparer l'avenir agricole du Var

Avec 12%* des espaces occupés par l'Agriculture, le Var est le département en région PACA où les surfaces agricoles - prises en étau entre une urbanisation grandissante et des milieux naturels fortement étendus - sont les plus rares*.

Pour maintenir une activité économique agricole dans le Var mais aussi donner des perspectives d'avenir aux filières, entreprises et générations agricoles futures, un double enjeu est à relever : la préservation du foncier agricole existant, tel que défini dans la Charte « Pour une reconnaissance et une gestion durable des territoires départementaux à vocation agricole », et la reconquête d'une partie des terres agricoles perdues depuis 1960.

Plan expérimental et vital pour l'avenir de l'agriculture varoise, le Plan de Reconquête Agricole doit apporter des solutions concrètes, partagées et concertées, au développement agricole.

*Source : « L'Agriculture, l'agroalimentaire et la Forêt dans le Var », Agreste (DRAAF), novembre 2018.

OBJECTIF | Reconquérir 10 000 hectares

Après 10 mois d'enquête menée en 2019 auprès des 14 filières agricoles du département pour évaluer et caractériser leurs besoins en foncier, ceux-ci ont été évalués à 10 000 hectares de terres agricoles supplémentaires à l'horizon 2030, soit seulement 8 % de l'espace agricole perdu depuis 1960. Cette reconquête foncière doit permettre de répondre aux besoins en développement des filières agricoles à l'horizon 2030. Cet objectif a été validé lors du premier Comité de Pilotage du 14 octobre 2019.

ACTION | Un plan opérationnel décliné en 15 actions

Le Plan de Reconquête Agricole s'appuie sur 15 actions à destination des collectivités, des Organisations Professionnelles Agricoles et des agriculteurs. Leur finalité est de récupérer du foncier agricole en mobilisant deux gisements : « le foncier en friches » et « le foncier boisé à potentiel agricole ». Ces 15 actions sont regroupées en 4 axes de travail :

- La création d'outils, dont la création d'un atlas cartographique, d'aide à la décision pour construire un projet de reconquête agricole
- La définition et la mise en œuvre de politiques territoriales pour concrétiser la revalorisation agricole du foncier à potentiel des collectivités
- La création de dispositifs financiers pour favoriser la reconquête agricole

- La mise en place de solutions innovantes (bourse foncière forestière, approche collective d'analyse des projets de défrichements, évolution législative et réglementaire en tant que territoire d'expérimentation...)

ACTION | Le foncier en friches, un gisement prioritaire

12 plans d'actions anti-friches sur chaque territoire

Sur chacun des 12 territoires varois*, des réunions - regroupant la collectivité, la chambre d'agriculture, les exploitants du territoire, l'État, le département... - ont été organisées pour définir et lancer des plans concertés de reconquête des friches, fondés sur des actions d'animation foncière ou la mise en œuvre d'outils réglementaires plus contraignants (voir ci-dessous). Les intercommunalités ont les clés pour activer localement ce plan de reconquête. Des territoires se sont d'ores et déjà lancés dans cette mise en œuvre.

Des outils réglementaires existants à faire connaître et appliquer

Des outils réglementaires, dont la compétence obligatoire relève du Département et de l'État, existent à l'échelle départementale. L'enjeu est aussi de promouvoir et viser la mise en application de ces outils réglementaires (Mise en Valeur des Terres Incultes, Réglementation et protection des boisements, Aménagement foncier de type « AFAF »...). Dans le cadre du Plan de Relance, ces différents outils mobilisables par les collectivités, les organisations professionnelles agricoles et les agriculteurs à titre individuel, ont été regroupés dans une plaquette synthétique.

ACTION | Le foncier boisé à potentiel agricole, un gisement complémentaire à mobiliser

Longtemps délaissé, l'espace boisé à potentiel agricole est pleinement pris en compte dans ce Plan de Reconquête, en concertation étroite et active avec les représentants forestiers, pour augmenter le foncier agricole. Il représente un gisement de foncier « complémentaire » indispensable pour répondre aux besoins de 10 000 hectares agricoles supplémentaires à l'horizon 2030.

Deux séries d'ateliers thématiques, auxquelles plus de cent acteurs des territoires ont participé, ont permis en 2020 de proposer ces 15 actions concrètes pour concilier enjeux environnementaux et développement de l'agriculture varoise.

Zoom sur une action extraite du « Plan de Reconquête Agricole » L'approche collective d'analyse des projets de défrichement

Une méthode novatrice, construite en concertation avec l'État et la DREAL pour une approche collective et anticipée des projets de défrichement nécessitant une demande préalable d'examen au cas par cas à l'échelle des intercommunalités, a été validée. Expérimentation unique en France, elle a été testée en Cœur du Var et sera déclinée sur chaque territoire pour accompagner les agriculteurs dans leur projet de défrichement et présenter un dossier répondant aux attentes de l'État pour ces projets souvent longs, complexes et coûteux.

Le Plan de Reconquête Agricole est un plan d'actions quinquennal (2019-2023), reconductible, pilote et innovant porté par la Chambre d'Agriculture du Var et les services de l'État, en partenariat étroit avec la profession, les collectivités et les parlementaires. Un comité de pilotage sera organisé chaque année pour évaluer la mise en œuvre du Plan de Reconquête Agricole et effectuer des réajustements si nécessaires.

L'État dans le Var

www.var.gouv.fr

Avril | 2021

Contacts presse :


Service de la Communication Interministérielle de l'État dans le Département
PRÉFECTURE DU VAR – CS 31209 – 83070 TOULON CEDEX

Chambre d'Agriculture du Var

Service Communication Camille BERANGER 04 94 12 32 88 - camille.beranger@var.chambagri.fr

Demande de presse sur pref-communication@var.gouv.fr

Laurent Faré	04 94 18 80 30	laurent.fare@var.gouv.fr
Marion Quénoi	04 94 18 81 46	marion.quenoi@var.gouv.fr
Cécile Menand	04 94 18 80 25	cecile.menand@var.gouv.fr
Méline Loison		

Retrouvez le fil d'actualités des services de l'État dans le Var
sur Twitter  en suivant le compte @Prefet83